

**Direction : Direction Financière**

**Direction des FINANCES**

**REF : FINAN2007035**

**Signataire : JT**

**OBJET : autorisation de dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2008**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» et Mme GIULIANOTTI s'étant abstenus, le groupe "Union pour un Mouvement Populaire" ayant quitté la séance,

**DELIBERE :**

ARTICLE UNIQUE : Dans l'attente et jusqu'au vote du budget primitif 2008, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants et pour les affectations telles que spécifiées aux chapitres suivants :

- le budget étant voté par chapitre, les autorisations maximales se déclinent ainsi :

- chapitre 20 : 508 000 euros
- chapitre 204 : 427 000 euros
- chapitre 21 : 1 000 000 euros
- chapitre 23 : 3 400 000 euros
- chapitre 4541 : 269 000 euros
- chapitre 4541 001 : 68 000 euros
- chapitre 4541 002 : 31 150 euros
- chapitre 4541 003 : 25 000 euros
- chapitre 4541 004 : 25 000 euros
- chapitre 4541 005 : 42 000 euros

Le Maire

